



RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Siège Social : BOURSE DU TRAVAIL
Rue Arsène-Leloap — NANTES

— TÉLÉPHONE 326.73 —

Abonnement : 5 francs par an
Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Rédigé et composé exclusivement par des camarades syndiqués

La Correspondance doit être adressée
au Secrétaire de l'Union Départementale

DE JUIN 1936 A JANVIER 1937

Juin 1936, c'est ce prodigieux mouvement dans lequel toute la classe ouvrière s'est soudain trouvée engagée. Dans l'atmosphère renouvelée par l'unité Syndicale et par la victoire politique de la formule Front Populaire, les masses laborieuses, excédées de la misère qui pesait à leurs épaules, ont su retrouver leur conscience de classe et se sont soulevées littéralement pour obtenir une condition de vie meilleure.

Il n'est pas besoin de faire grand effort pour retrouver le « climat » de ces grandes semaines déroulant leur mouvement depuis Mai jusqu'en Août. Toutes les industries, toutes les corporations, toutes les provinces françaises étaient les unes après les autres entraînées dans cette grande bataille sociale qui allait jeter bas l'absolu de la domination capitaliste. Au-delà même des frontières, l'action offensive du prolétariat français allait donner un élan nouveau à l'action ouvrière anglaise, et plus particulièrement à l'action des syndicats belges.

Les résultats sont là, qui permettent de mesurer l'ampleur de la victoire des salariés français. Les salaires sont augmentés en conséquence de l'action directe des ouvriers. Il est bien difficile de calculer le pourcentage moyen de cette augmentation. Les accords Matignon ont donné une première moyenne de 12 pour cent. Mais il est évident que la clause des accords Matignon, prévoyant un rajustement supplémentaire pour les salaires anormalement bas, a joué dans ces cas infiniment nombreux, précisément parce que les salaires de misère étaient devenus la règle. Dans certaines corporations et dans certaines régions, des augmentations allant jusqu'à 200 pour cent ont été obtenues. Qu'on ne s'étonne pas : cette augmentation massive n'a pas donné aux ouvriers et aux ouvrières qui en avaient le bénéfice, des rémunérations princières. Faire passer une quinzaine de 125 francs à 375 francs, c'est sans doute donner du 200 pour cent, mais ce n'est pas donner un salaire excessif. Il résulte en tout cas de cet état de fait, que la masse des salaires a été augmentée, en moyenne, de 18 à 20 pour cent.

En même temps, un cortège de lois sociales intervenait, qui pénétrait plus ou moins vite l'appareil économique du pays. Congés payés, conventions collectives, délégués d'atelier, autant de conquêtes, arrachées en peu de jours par l'action conjuguée d'un gouvernement soucieux de tenir les promesses faites et d'une majorité parlementaire fidèle à l'esprit de sa formation. Et ce n'est pas diminuer les mérites de celle-ci et de celui-là que de souligner que leurs efforts ont été puissamment aidés par la poussée impatiente des masses.

Mais, sans doute, la loi la plus importante, la plus lourde de conséquences, qui ait été votée, est celle relative à la réduction du temps de travail. Elle se réalise progressivement. A l'heure actuelle, les décrets qui ont été pris concernant les industries les plus importantes du pays. Il était logique et juste que l'on commençât par elles. Non seulement parce qu'elles intéressent les plus grandes masses laborieuses, mais encore, et je dirai, mais surtout, parce qu'ainsi la réforme est engagée plus à fond, plus totalement, plus définitivement. Travailleurs du sous-sol, de la métallurgie, du bâtiment, du textile, ouvriers des arsenaux

bénéficient aujourd'hui des 40 heures. Cela représente des millions de salariés connaissant les avantages de la loi récente. De semaine en semaine, de nouvelles corporations seront appelées à s'organiser sur la base des 40 heures. C'est là un travail minutieux qui doit être soigneusement préparé et qui exige quelques délais et donc un peu de patience. Plus on ira vers une durée légale de travail réduite, et plus la mise au point en sera laborieuse.

Et c'est ainsi que nous en venons aux problèmes qui se posent, en Janvier 1937, devant les masses ouvrières, si troublées par des préoccupations à l'essentiel, il devient possible de les résumer et de les classer ainsi :

Il faut tout faire pour que l'expérience générale réussisse.

Il faut tout faire pour que les avantages particuliers acquis par les corporations et les métiers, au cours des grèves de Juin à Août, soient conservés.

Pour que l'expérience générale réussisse, il convient que la production française se développe rapidement et régulièrement. Car l'expérience économique du Front Populaire repose sur l'élargissement de la consommation, et donc sur l'augmentation du bien-être. Mais il est évident qu'on ne saurait consommer davantage, si l'on ne commence par produire davantage. Cette considération capitale amène tout naturellement un premier mot d'ordre : la France du Front Populaire au Travail !

Mais, entre temps, divers facteurs sont intervenus qui ont eu pour effet d'entraîner un renchérissement sensible du coût de la vie. Ne rions pas : une augmentation générale des salaires, les congés payés, la dévaluation du franc, la hausse même des prix mondiaux, et enfin l'application des 40 heures, ne peuvent pas ne pas réagir sur le prix des choses. Mais il est certain, par ailleurs, que si l'élévation du coût de la vie absorbe la presque totalité des augmentations de salaires intervenues depuis huit mois, la possibilité d'augmenter le volume de la consommation s'évanouit.

D'autre part, l'expérience économique en cours est combattue par le capitalisme qui fait preuve, là, d'un véritable aveuglement. Il y a résistance patronale à l'application des 40 heures ; il y a résistance patronale aux rajustements légitimes des salaires ; il y a spéculation patronale généralisée sur les prix.

Il résulte de ceci que des conflits nombreux et difficiles éclatent en ce des patrons décidés à jouer le tout pour le tout et des organisations ouvrières soucieuses de conciliation, mais également décidées à ne pas céder sur l'essentiel des droits ouvriers.

C'est dans ces conditions que la C. G. T. a envisagé de rechercher des procédures de conciliation et d'arbitrage, propres à régler les conflits en question, sans que l'application du mot d'ordre : la France du Front Populaire au Travail ! soit à chaque instant gêné.

Disons, pour dissiper toute inquiétude, que la conciliation et l'arbitrage ne sauraient entraîner une atteinte au droit de coalition et au droit de grève qui en découle.

Enfin, si l'on veut bien réfléchir un moment, on observera que la plupart des conflits qui se présentent déjà et qui se présenteront à mesure que le coût de la vie s'élèvera, seront des

Nos gringoriens locaux, jipiteux, froids de queue et autres, ne décolèrent plus... La C. G. T. (5.000.000 de cotisants) a le monopole exclusif de la discussion avec la Confédération patronale : Comment, disent-ils, on se permet d'exclure la C. F. T. C. (divisions pour régner). Il n'y a plus de liberté ?... Ah ! les pauvres gens, faux frères et C^o.

Cette nouvelle tentative de « soviétisation » de l'influence ouvrière leur donne la jaunisse ; les ouvriers dits chrétiens, pas trop Cornés s'en moquent royalement, pourvu que cette C. G. T. si détestée par leurs maîtres les fasse bénéficier des avantages qu'elle obtiendra pour tous.

Là, où les patrons se sont montrés un peu tardivement conciliants et plus sociaux qu'avant les ouvriers ne réclament plus que l'application intégrale des contrats signés et le paiement exact des salaires promis.

Une nouvelle attaque contre l'Unité Ouvrière est parue le 4 dernier dans le *Courrier de Châteaubriant*.

Attaque maladroite et inoffensive quant aux arguments. Il faudra trouver autre chose.

Sous prétexte des différents mandats dont est chargé l'ami Jouhaux, ils crient : au scandale ? aux cumuls ?... l'auteur de l'article en mal de copie a cherché tous les organismes auxquels Jouhaux appartient.....

Nous ne voyons, nous cégétistes, aucun inconvénient à ce que le Secrétaire Général de la C. G. T. française représente partout où une place pour cette Confédération existe les intérêts ouvriers

Nous acceptons de bon cœur ce qui vous semble paradoxal, au même titre que nous ne verrions aucun inconvénient à ce qu'un médecin, Président de Section Hospitalière, adjoint à un hôpital, Président d'une Commission Centrale d'Hygiène, soit en plus délégué pour la lutte internationale contre la tuberculose, le cancer et tout ce que vous voudrez dans tous les lieux ou organismes que vous voudrez.

Quant aux cumuls de journaliste ouvrier, etc., laissez-nous rire de votre humour trop faible, il vous faut encore travailler cette « science ».

conflits de salaires. Qui ne voit que l'arbitre devra pour le principal faire de l'arithmétique ? Qui ne voit que la sentence sera pour le principal la solution d'un problème dont les termes seront posés à peu près comme suit : Etant donné que le coût de la vie a augmenté de tant de points depuis tant de mois, de quel taux doivent être majorés les salaires pratiqués depuis tant de mois ?

En résumé, de Juin 1936 à Janvier 1937, il y a cette différence. En Juin, c'était l'assaut, mille fois justifié. En Janvier, c'est l'aménagement, c'est l'organisation du terrain conquis.

Il est peut-être plus difficile d'organiser le terrain, que de le conquérir. Un peu d'exaltation suffit à mener un assaut victorieux. Il faut de la persévérance, de l'habileté pour organiser la victoire et en tirer tout le parti possible.

Et pourtant, la sagesse ne commande-t-elle pas d'aménager la première conquête avant de s'élancer pour un nouvel assaut ?

René BELIN,
Secrétaire de la C. G. T.

Pour la C. G. T.

La C. G. T. responsable du coût de la vie

La revalorisation des produits agricoles devait inévitablement amener une augmentation de ces marchandises ; la politique agricole, chère à M. Gautherot, paysan de Paris, a réussi par le Front Populaire, reconnaissez-le, une bonne fois, loyalement, si ce n'est trop vous demander... si vous voulez de cette reprise, suivez les cours des foires et marchés, ce sera concluant.

Quant à l'augmentation des autres denrées alimentaires ou de première nécessité, elle est le fait de consortiums économiques qui, plutôt que de diminuer d'un centime leurs bénéfices sociaux, ont l'application des nouvelles prix de vente avec effet rétroactif, puisque ces augmentations ont précédé l'application des nouveaux salaires.

Si Jouhaux est, comme le dit *Le Temps*, le maître du Gouvernement et si la cause ouvrière et paysanne vous intéresse réellement, cessez cette obstruction systématique, cet entêtement borné et fermé à l'évidence, ligne de conduite de tous les maringouins régionaux et f... z-nous la paix..... car il a bien travaillé.

Je termine en disant aux adversaires de la C. G. T., animateurs de syndicats divergents, que leur action est néfaste pour tous, qu'ils créent et entretiennent la division devant un syndicat patronal unique.

Que diable, il fallait le lancer ce mouvement, peut-être aujourd'hui la C. G. T. serait-elle à remorque, mais votre sollicitude ouvrière est de fraîche date, il était trop tard.

On a voulu dans un article du *Courrier*, intitulé « Réponse à un Cégétiste » paru précédemment, comparer la C. G. T. et la C. F. T. C. à deux armées de moyens différents luttant vers le même but... L'argument se démonte, votre « logique » est fautive, qu'une de ces armées freine l'autre et c'est la catastrophe, voilà ce que vous faites.

Trop petits, Messieurs, votre armée est trop faible, votre freinage impuissant pour nous arrêter.

Que nos camarades, retenus dans vos rangs comprennent leurs devoirs, nous les recevrons loyalement et soyez assurés qu'aucun mal ne leur sera fait.

R. L.
Syndiqué Cégétiste.

Jaillissantes ou dormantes, les sources du Syndicalisme apportent les deux éléments constitutifs de toute institution : un organe et un principe.

L'organe, c'est le groupement spontané des producteurs, acquérant par la lutte la connaissance des forces économiques et l'aptitude à la gestion d'un ordre fondé sur l'équilibre de la production et de la consommation.

Le principe, c'est la libération du travail par le travail : dans un élan constructif et une tension éperdue de la volonté, ces sources seront toujours fraîches à ceux qui ont entendu la vieille parole : LE SALUT EST EN VOUS.

Hubert LAGARDELLE.

Syndicat des Ouvriers Grutiers du Port de Nantes

affiliés à la Fédération des Ports
et Docks - C.G.T.

Les adhérents aux Syndicats des Grutiers comprenant des représentants de la maîtrise, des chefs de quais, ouvriers d'entretien et conducteurs de grues, réunis en Assemblée générale, à la Bourse du Travail, ont voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Le Syndicat estime inacceptable la mise en demeure par la Chambre de Commerce, d'avoir à se conformer au Cahier des Charges, qui régit l'Outillage Public du Port de Nantes, pour les motifs suivants :

1° Aucun représentant qualifié des ouvriers n'a été admis à discuter les clauses insérées dans le dit Cahier, pas plus qu'à participer à son élaboration.

Pour ces motifs refusent de s'y conformer plus longtemps, et entendent laisser à la Chambre de Commerce l'entière responsabilité de ses engagements.

En conséquence, refusent tout travail du dimanche, ainsi que l'obligation de faire des heures supplémentaires, c'est-à-dire ne feront plus 11 heures 1/2 ou 12 heures par jour, mais 9 heures 1/2 ou 10 heures au maximum, en attendant que la semaine de 40 heures entre en application.

Proteste de toute sa force contre la prétention de la Direction d'obliger un conducteur en service depuis 6 heures du matin d'avoir à y rester jusqu'à 22 heures du soir, avec repos de 11 heures à 15 heures, comme le fait s'est produit le 24 du présent mois ; et cela malgré la promesse formelle, mais verbale, arrachée par la délégation ouvrière à la Direction, le 16-6-36, au cours de la grève, et mis en tête de nos revendications.

Exige que les entretiens entre la Direction et la Délégation ouvrière soient enregistrés ; qu'en fin de séance, lecture en soit faite et que le procès-verbal soit signé des Représentants des deux parties, cela pour éviter les malentendus auxquels toutes les Délégations se sont trouvées aux prises jusqu'ici.

2° En parfaite communion de pensée avec la Chambre de Commerce demande que les conditions de travail étant à Nantes, les mêmes qu'à Bordeaux, nous devons en tout point les imiter.

Réponse à toute demande de notre part voulant avoir en 1936 les barèmes pratiqués depuis 1930 à Saint-Nazaire.

Les prix pratiqués à ce moment à Bordeaux étant inférieurs à Saint-Nazaire, nous demandons donc, que les besoins de Nantes étant identiques à ceux de Bordeaux, le régime du Port Autonome de Bordeaux qui fonctionne pour le bien de tous, soit appliqué à Nantes, et qu'ainsi, on ne pourra plus voir quelques intérêts particuliers parlant au nom de la collectivité, défendre leur propre intérêt.

Réponse de la Direction à toute demande d'augmentation de salaires.

Prospérité du Port. Modernisation du Port.

Aménagement du Port. Embellissement du Port. Demande qu'à l'avenir, la Chambre de Commerce ne puisse plus prendre seule des engagements que nous serons obligés de tenir sans avoir eu le droit de les discuter, demandent aux Parlementaires qu'une législation nouvelle vienne mettre fin à de pareils état de choses et qu'à l'avenir toutes les collectivités de la Cité parlementaires Communales, Syndicales, Service Technique du Port, Entrepreneurs, Consommateurs, demandent que les travailleurs du Port de Nantes, ne soient pas exclus des lois sociales, (semaine de 40 heures en cinq jours), le Port de Nantes, faisant un trafic essentiellement commercial, (sous réserve d'un changement de trafic), font confiance à tous ceux qui détiennent un mandat légal et s'y conforme pour faire aboutir notre point de vue.

Se séparent aux cris de : Vive la C. G. T.
Vive le Syndicat des Grutiers.
Vive le Port de Nantes, rajeuni et prospère.

Dans le Bâtiment

Les 40 heures

Depuis le 21 Décembre, le régime des 40 heures de travail par semaine est entré en application dans les industries du bâtiment. Cette loi sociale conjugué avec la mise en route des grands travaux pourra résorber une grande partie de nos camarades chômeurs.

Pour faciliter le contrôle du décret du 17 Novembre 1936 en ce qui concerne la durée du travail dans le bâtiment, il faut autant que possible qu'un horaire par toutes les entreprises d'une même localité. La délégation ouvrière du Syndicat général des Travailleurs du Bâtiment de Nantes s'est réunie avec la délégation des Entrepreneurs de Nantes le 16 décembre ; à cette réunion, un accord provisoire, en attendant la signature du contrat collectif, a été conclu déterminant les heures d'embauche et de débauche des ouvriers dans les chantiers et ateliers. Les horaires de cet accord doivent être respectés par tous et se décomposent de la façon suivante jusqu'au 31 Janvier, les salaires horaires étant augmentés de 20 % : les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, de 7 h. 45 à 11 h. 30 et de 13 heures à 16 h. 30.
Le samedi, de 7 h. 45 à 11 h. 30.

Pour les récupérations, le décret prévoit que pour un jour de chômage collectif celui-ci sera récupéré dans la semaine ou la semaine suivante pour deux jours dans la semaine, et les deux semaines suivantes ; pour trois jours dans la semaine et les trois semaines suivantes, mais dans aucun cas, la durée du travail effectif ne pourra être prolongée de plus d'une heure par jour et de six heures par semaine.

Notre Syndicat demande à tous ses adhérents de signaler les cas d'infraction portés au décret pour qu'il puisse prendre les mesures nécessaires pour le faire respecter.

Une Réunion des Ouvriers du Bâtiment

Dimanche dernier, à 9 heures 20, les ouvriers du Bâtiment se réunissaient en Assemblée Générale, à l'Hôtel de Ville de Châteaubriant.

Président de séance : M. Thébaud.
Assesseurs : MM. Gâtineau et Pelletier.

Le Président donne d'abord la parole au camarade Pelletier qui expose le compte-rendu du Congrès régional de Nantes. Il développe avec précision ce qui a été décidé dans ce Congrès et termine en disant l'union qui doit provoquer le bien être de tous.

Le camarade Rochereau fait un exposé du Congrès en soulignant l'intérêt de certaines décisions.

Le camarade Loyer développe l'avantage du contrat collectif ; il déclare que les salaires doivent être réajustés comme ils l'ont été à Nantes et Saint-Nazaire. Il demande à l'assemblée d'approuver la mise en application de la semaine des 40 heures dans le bâtiment pour la semaine prochaine.

Il termine en invitant les travailleurs à serrer toujours davantage les coudes pour la défense de leurs intérêts.

Le Bureau et le Conseil syndical sont ensuite constitués et les membres élus à l'unanimité.

Les camarades réunis ont ensuite, voté le texte de protestation concernant le Tribunal des Prud'hommes tenu à Châteaubriant par le Juge de Paix.

L'Assemblée proteste contre la décision d'une partie de la Municipalité qui a voté contre le Conseil des Prud'hommes et demande à nouveau à la Municipalité d'examiner la question et de donner satisfaction au groupement.

Une collecte faite ensuite pour quatre camarades du Bâtiment actuellement sous les drapeaux réunit une centaine de francs qui leur sera immédiatement adressée.

Voici la composition du Bureau : Secrétaire général. Gabé V ; secrétaire adjoint, Geffray ; trésorier général Fouin ; trésorier adjoint, Michel ; archiviste, Rouault ; contrôleurs : Boudet et Huet.

Conseil syndical : Marcel Lemet, Quéménaire, Busson, Gâtineau, Cassin, Sautin, Cormeray, Prime, Derollière.

Lecture est donnée d'une liste de 41 commerçants faisant réduction au Syndiqués chétiens. A la suite de cette lecture, les quelques 90 à 100 gars du Bâtiment présents, se levèrent comme un seul homme et entonnèrent l'Internationale pour répondre aux factieux.

Chambre Syndicale des Employés

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE statutaire aura lieu le **Dimanche 24 Janvier 1937**, à 9 heures, à la Bourse du Travail.

Ordre du Jour : Examen de la situation ; les 40 heures ; l'échelle mobile ; l'aide aux vieux travailleurs ; Rapports ; Rapport financier ; Renouvellement du bureau ; adhésions ; radiations.

Le Conseil Syndical

En vue d'une Grande Réunion

L'UNION DÉPARTEMENTALE des SYNDICATS OUVRIERS prévient les Militants que le **Samedi 20 Février**, une grande Réunion aura lieu avec le concours du Camarade Léon JOUHAUX, Secrétaire Général de la Confédération Générale du Travail.

L'heure et l'endroit seront communiqués en leur temps.

D'ores et déjà nous vous demandons de prendre vos dispositions pour assister en masse à cette Manifestation.

Le Secrétaire : A. PENEAU.

Pour la diffusion du " PEUPLE "

Le Comité confédéral national
fait appel au concours actif
et constant des organisations syndicales

Le Comité confédéral national,

Soucieux d'appuyer les efforts entrepris pour l'amélioration et la diffusion de l'organe officiel de la C. G. T. ;

Enregistrant les premiers résultats obtenus,

Considérant que le journal LE PEUPLE, moyen d'expression quotidien du syndicalisme, doit venir l'instrument d'une liaison étroite entre tous les syndiqués, et, d'abord, entre tous les militants à tous les degrés de l'organisation confédérale.

Demande aux Fédérations, aux Unions départementales et locales, ainsi qu'aux syndicats, d'apporter leur entier concours à l'action constante qui doit permettre d'étendre partout l'influence et le rayonnement du journal de la Confédération Générale du Travail.

Le Comité confédéral recommande plus particulièrement aux FÉDÉRATIONS de diffuser les exemplaires du PEUPLE contenant les pages relatives à leurs industries et à leurs revendications.

La même tâche s'impose aux UNIONS DÉPARTEMENTALES, auxquelles le C. C. N. demande également d'assurer la diffusion des exemplaires contenant les pages relatives à la situation économique et sociale de leur département ;

Aux UNIONS LOCALES, de collaborer d'une façon permanente avec l'Administration du journal, en vue de développer la vente au numéro ;

Aux SYNDICATS, d'engager auprès de leurs membres, en premier lieu auprès de leurs militants, une campagne de propagande soutenue en faveur de l'abonnement.

Le Comité confédéral compte sur l'activité persévérante de l'ensemble des organisations syndicales pour que LE PEUPLE connaisse, au cours de l'année 1937, un essor suffisant pour prendre dans la presse française sa véritable place.

Les Démocraties veulent la Paix

Notre but, c'est la paix.

Nous avons eu l'intention de préserver la paix Personne n'en doute Notre but, on le connaît : c'est la paix.

Qu'est-ce que l'on pourrait nous reprocher ? D'avoir dépassé le but ? D'avoir trop redouté la guerre ? D'avoir trop fait pour la paix ? S'il y avait une erreur de notre part, messieurs, ce serait celle-là. Eh bien ! nous pouvons nous accommoder d'un tel reproche.

Et s'il faut choisir, nous aimons mieux avoir exagéré un risque de guerre que de l'avoir méconnu. Erreur pour erreur, nous préférons avoir trop fait pour la paix que trop peu. Nous aimons mieux avoir péché par excès, si nous avons péché, que d'avoir péché par insuffisance.

Discours de M. Léon Blum,
président du Conseil.

La démocratie espoir de paix

La démocratie reste l'espoir du monde. Si elle continue à régner avec succès dans les Amériques, elle étendra ses bienfaits et ira se substituer à certaines méthodes de gouvernement que nous estimons contraires à la liberté et au progrès humains

Discours du Président ROOSEVELT,
à Buenos-Ayres.

Entente mutuelle.

En fait, nous avons étudié ici les moyens de renforcer au bénéfice de notre continent la doctrine pacifique de la S. D. N. Nous allons donc resserrer les liens qui nous unissent les uns aux autres et perfectionner, si possible, notre entente mutuelle.

Déclaration de M. DE SAAVEDRA-LAMAS,
premier ministre de la République
Argentine, à « Paris-Soir ».

Assurances Sociales

BOURSE du TRAVAIL

La Caisse d'Assurances Sociales " LE TRAVAIL ", rue Arsène-Leloup, à Nantes, informe ses adhérents que par suite de l'application de la semaine de quarante heures, elle sera fermée tous les lundis à partir du **11 Janvier 1937**.

Elle rappelle que la Caisse est ouverte les **Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 9 heures à 12 heures** et de **14 heures à 17 heures**.

Le Samedi de 9 heures à 11 h. 30, et de 14 heures à 17 heures.

Le Président.

Le Gala des Employés a connu un joli succès

Nos amis de la Chambre Syndicale des Employés ont connu pour leur première fête de nuit une belle réussite.

Dès l'ouverture des portes, par centaines furent ceux qui envahirent les Salons du Bocage, et dès le début du bal, l'orchestre Milord conquiert danseurs et danseuses, tant par sa belle présentation, que par l'excellence des morceaux joués et choisis avec bon goût.

Le concours de valse et celui de tango anima le public, et le Jury décerna des prix au mieux possible, les concurrents étant à peu près tous de la même valeur. **Géo Ulysse**, avec sa musculature d'athlète conquiert aussi les spectateurs dans ses exhibitions de danses exotiques et fut à diverses reprises bisés. Le concours de coïncées occupa les moins jeunes. Une seule défection, celle des " Coros " dont l'un des leurs avait été blessé la veille.

Nous avons noté au cours de cette fête la présence de Messieurs **Leroy**, Préfet de la Loire-Inférieure ; **Auguste Pageot**, Député-Maire de Nantes ; **Thiéfaine**, Député-Adjoint ; **Prieur**, **Fourny** et **Ouvrard**, adjoints des militants syndicalistes, **Péneau**, Secrétaire de l'Union Départementale et **Goudy**, Secrétaire de l'Union Locale ; **Bossis**, des Municipaux ; **Forget**, du Bâtiment ; **Le Guyader**, des Menuisiers ; **Poirier**, des Scieurs-Mécaniques. Les représentants du Populaire et du Phare, Messieurs **Hallais** et **Caille**.

À la réception qui fut offerte aux personnalités présentes, **Guho**, Secrétaire Général de la Chambre Syndicale adressa ses remerciements à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Maire, à **Péneau**, **Goudy** et à tous les militants présents.

Monsieur **Leroy** dit quelques mots, se félicitant de voir les Employés Nantais réunis dans une aussi grande association, groupant plus de trois mille adhérents et apporta l'appui du gouvernement de la République dans la poursuite de l'application de la grande œuvre sociale entreprise **Prieur**, rappela le début de l'association, les mouvements de 1906 et 1907, et félicita le bureau actuel d'avoir, après bien des vicissitudes, remonté leur organisation et obtenus d'importants avantages pour leurs camarades Nantais.

Péneau, prononça quelques mots, concernant les revendications générales de cette importante corporation.

La tombola de la Galette des Rois, obtint un réel succès et les six cents et quelques lots disparurent en peu de temps.

La fête se termina le dimanche matin à plus de quatre heures. En résumé, belle démonstration d'amitié, de fraternité et de solidarité.

Veillée Flamande

Les camarades adhérents à la Chambre Syndicale des Employés sont priés de réserver leur soirée du **Samedi 6 Février**, la Commission des Loisirs ayant décidé d'organiser ce soir-là une **Veillée Flamande**, dans la **Salle du Café de l'Avenir**, Place du Commerce, avec le concours d'artistes Nantais. Une sauterie est envisagée à l'issue du concert

Les Devoirs du Travailleur

Dans une Société, comme celle présente, il faut à celui qui travaille une compréhension plus nette de sa situation matérielle et morale. Hélas ! trop encore sont imprégnés d'individualisme, d'individualisme qu'on le veuille ou non, ne sert que les puissances d'argent.

Nos organisations syndicales sont fondées sur l'organisation du travail, c'est donc au sein de la famille syndicale que tous les salariés trouveront les moyens de comprendre leur rôle dans la société actuelle et celui qu'ils auront à tenir dans la société future.

Le Syndicalisme, c'est l'école de l'abnégation, où l'esprit de justice doit être à l'avant-garde. Combien sont-ils, ceux, qui parfois se réclament du syndicalisme et qui n'ont pas encore compris son idéal.

C'est avec joie que les militants ont vu l'évolution qui vient de se faire dans la masse ouvrière : évolution, presque révolution, qui permettra d'activer l'application des réformes sociales.

Il en est une toute particulière que nous voudrions voir appliquer, dans le plus bref délai, c'est la rente préconisée par la Confédération Générale du Travail, aux vieux travailleurs, à ceux qui ne peuvent plus produire avec assez d'activité, à ceux que l'on jette sur le pavé et à qui parfois on gratifie une médaille de bon ouvrier (signe de l'esclavage). Leur suprême ressource, le camp de concentration, c'est-à-dire l'hôpital.

Est-il possible dans une société dite de progrès, que l'on ne puisse pas trouver quelques billets à celui qui a donné toute son existence au travail, à la société, pour qu'il puisse finir ses jours au milieu de la famille qu'il a créée. Non cela n'est pas impossible, les travailleurs ont des droits sur une parcelle des richesses qui sont le fruit de leur travail.

Les réformes sociales seront tout autant que les travailleurs auront la ferme volonté qu'elles soient.

LOYER.

Syndicat des Ouvriers Métallurgistes
de Nantes et de la Région

Après la Journée du Métallurgiste

Malgré une organisation hâtive de cette journée, et le programme important qu'elle contenait, nous pouvons être satisfaits du résultat obtenu.

L'Assemblée générale du matin a été suivie avec un grand intérêt par les nombreux camarades, qui avaient répondu à la convocation, et des différents sujets qui y ont été traités, il résulte que les métallurgistes syndiqués, avec juste raison, portent une grande attention sur l'action de leur organisation.

L'après midi, la fête fut très réussie, toutefois le manque de discipline de certains camarades a apporté une certaine perturbation dans la distribution des jouets, et provoqué quelques mécontentements.

Il faut que tous nos camarades comprennent bien, dans l'avenir, qu'ils doivent suivre les instructions données par les responsables de l'organisation, et faire preuve d'une large compréhension.

Nous devons ici remercier tous ceux qui ont contribué au succès de la journée.

Nos camarades de la maison Guillaud et des boîtes métalliques se sont particulièrement dévoués, pour donner à la salle où se sont déroulés les différentes manifestations de la journée, un aspect agréable, et l'on peut dire qu'ils y sont pleinement parvenus.

Nos amis du théâtre de la jeunesse du travail ont, eux aussi, participé à assurer l'éclat de notre fête, avec leurs chœurs parlés, leurs chants et leurs numéros acrobatiques.

Nos camarades Lemé et Braud nous ont également apporté un concours appréciable pour lequel, nous les félicitons.

Les Jeunes danseuses du cours de Madame Depierre ont, sous la direction de celle-ci, su charmer l'assistance aussi bien les parents que les enfants.

Nous adressons nos compliments à l'orchestre Duguy qui, durant tout cet après midi, fit régner une atmosphère de joie et de gaieté, par le choix des morceaux qu'il exécuta avec talent.

Notre camarade Croizat, secrétaire général de la Fédération des Métaux, dans un magistral exposé définit la position de la Fédération, sur les problèmes importants de l'heure, et insiste sur la nécessité d'être toujours plus unis, pour donner à notre Confédération Générale du Travail, l'appui de notre force, afin d'obtenir, dans le calme et la discipline, les légitimes revendications ouvrières et paysannes, incluses au point de la C. G. T.

Après que notre camarade Jaquet eût remercié le Secrétaire fédéral, du concours effectif qu'il avait apporté dans cette journée du métallurgiste nantais, et eût excusé notre camarade Péneau, secrétaire de l'U. D., de n'avoir pu assister à la fête de l'après-midi, parce que retenu à la Bourse du Travail, par des tâches syndicales, notre camarade Goudy, Secrétaire de l'U. L., vint en quelques mots, associer cet organisme à cette belle manifestation d'unité ouvrière, qui présage d'heureux lendemains.

C'est dans l'enthousiasme que cette partie concert prit fin, non sans qu'une distribution de friandises ne soit faite aux enfants.

Le bal de nuit a rassemblé des travailleurs organisés de toutes professions, et l'orchestre Duguy qui les fit danser jusqu'à plus de quatre heures du matin, se montra en tous points dignes d'éloges.

Nous avons vu à notre bal de nombreux militants de différents Syndicats, nous ne les citerons pas par crainte d'omissions, (l'affluence étant si nombreuse), mais qu'ils trouvent ici l'expression de nos remerciements.

Nous devons également rendre hommage à nos camarades, qui inlassablement du samedi matin au dimanche, ont assuré le fonctionnement du buffet.

La disposition des hauts parleurs et la diffusion des chants et de l'orchestre, a permis aux camarades qui n'ont pu trouver place dans la salle principale, de suivre agréablement, le déroulement des différentes manifestations.

Il faut souligner également l'activité déployée par nos vendeurs et vendeuses de billets de tombola, qui n'a cessé durant cette journée.

En un mot, nous remercions tous ceux qui par leur présence ou leur aide, ont assuré le succès de la journée du métallurgiste, qui restera longtemps gravé dans les esprits, et qui permet de fonder les plus grands espoirs, sur l'avenir de notre Syndicat.

Le Bureau du Syndicat.

Nota. — Il y a de nombreux lots gagnés à la fête de la métallurgie et qui n'ont pas été réclamés (entres autres le poste de T. S. F.)

Nous passons ci-dessous la liste des numéros gagnants, pour les lots non réclamés se présenter Salle 19, à la Bourse du Travail, pour les retirer jusqu'au 31 Janvier. Passé cette date, les lots non réclamés seront acquis à l'organisation.

N°	Lots
12.278	un poste de T. S. F.
13.540	un Service de Table
11.313	une Auto d'enfant
10.267	un pot à lait
12.395	une bouteille mousseux
14.257	une boîte de chocolats
13.919	un petit pot
14.179	un porte allumettes
14.161	une boîte de chocolats
13.730	une bouteille de mousseux
10.622	une bouteille de mousseux
15.220	un porte-allumettes
16.992	un porte-allumettes
17.040	un pot à lait
16.409	une bouteille de mousseux

Basse-Indre

Au cours de la dernière Assemblée Générale du Syndicat, un camarade apporta quelques critiques ainsi que des suggestions en ce qui concerne le « RÉVEIL SYNDICALISTE ». Tel qu'il se présente actuellement cet organe n'intéresse pas les camarades venus dernièrement à l'organisation Syndicale qui préféreraient au compte-rendu du C. C. N ou du C. F. des différentes Fédérations trouver relatés les aspects divers de l'activité des organisations départementales. C'est pourquoi il faut souhaiter que tous les camarades responsables, et militants syndicalistes de la Loire-Inférieure apportent au RÉVEIL, qui est leur journal leur collaboration s'ils désirent que celui-ci devienne un journal d'éducation et de combat.

Pour les camarades qui s'intéressent aux questions syndicales approfondies et à l'activité confédérale, ils ont un autre journal, qui est leur également, « le Peuple »

Un Tour dans les Forges

Depuis quelque temps les adeptes du Syndicat Chrétien, que tous les camarades ignoraient tant ils sont nombreux, se sont signalés, à leur attention, par un procédé qui rappelle un peu leur origine jésuitique. L'application des 40 heures a permis à un certain nombre de camarades chômeurs d'être embauchés aux Forges. Aussi nos Chrétiens ont-ils vu là une aubaine inespérée pour grossir leurs effectifs. A peine sortis du Bureau d'embauche, on sollicitait l'adhésion des camarades à ce Syndicat ; il s'en est trouvé parmi ceux-ci, qui peu avertis des questions syndicales se sont laissés influencer et ce n'est que plus tard, qu'ils comprirent leur erreur.

Nous tenons à prévenir les auteurs de ces faits que si cela se renouvelait, nous serions amenés à prendre des mesures dont ils n'auraient pas à s'en réjouir.

Nous avons accepté de ne faire aucune propagande syndicale directe sur les lieux de travail, mais si le besoin en était, nous pourrions reconsidérer cette question.

A l'imprimerie, le Directeur à bout d'imagination, ne sait plus qu'elle mesure vexatoire appliquer aux ouvriers de ce service. Dernièrement, une margeuse a été l'objet de tracasseries de sa part pour un motif inexistant, mais dans un but bien déterminé. Disons qu'à ce sujet, un camarade conducteur a oublié que les ouvriers sont exploités au même titre et qu'en toutes circonstances, ils se doivent d'être solidaires.

Par une note affichée, dans ce même service, il est fait savoir aux ouvriers que de la cendre de cigarette a été trouvée sur les feuilles de fer et que si cela se renouvelait, il leur serait interdit de fumer à l'avenir.

Cependant c'est un peu vieux jeu, car il est si facile de faire répandre de la cendre, quand on veut aboutir à l'interdiction de fumer. Le responsable de ces faits, s'il a quelques ressemblances physiques avec Mussolini, agirait prudemment en ne copiant pas à l'excès ses méthodes.

NOTE DU « RÉVEIL SYNDICALISTE » : Nous faisons nôtre totalement la suggestion du camarade de Basse-Indre, concernant le « Réveil », et souhaitons, comme lui, que son appel si judicieux soit entendu. La marche du mouvement syndical est affaire de propagande. Il faut donc utiliser tous les moyens de propagande, et n'en rejeter aucun. Le « Réveil Syndicaliste » réclame des collaborateurs, d'autant plus que présentement, il tire sur 4 pages. Que chaque Secrétaire d'organisation suive le conseil du camarade de Basse-Indre et nous adresse, comptes rendus de réunions, vie de sa section, etc., et le vœu formulé à l'Assemblée générale de Basse-Indre, pour un journal d'éducation et de combat sera réalisé.

Camarades, Collaborez au « Réveil »

LES RICHES HONTEUX !

M. Vincent Auriol, ministre des Finances : « Quand on pense qu'il n'y a en France que 82 propriétaires terriens déclarant 50.000 francs de revenus. A qui le fera-t-on croire ? »

13.292	une bouteille de Bourgogne
16.352	une lampe électrique
10.731	un poisson-chat porcelaine
12.432	une flûte
16.142	un porte-allumette
14.243	une boîte de chocolats
16.789	une flûte
16.852	une bouteille de mousseux
14.127	un plat ovale
14.322	une bouteille de mousseux
16.378	une bouteille de mousseux
14.038	un plat ovale
11.679	une bouteille de mousseux
11.621	une bouteille de mousseux
10.423	un petit pot
16.855	une bouteille de mousseux
15.732	une bouteille de mousseux

Le Coin de la F. O. P.

Nous n'affirmons pas sans preuves

Quelques exemples
de la neutralité politique
de l'U. N. C.

Les textes ci-après sont extraits des journaux officiels de l'Union Nationale des Combattants. Les passages que nous reproduisons n'altèrent en rien le sens général.

POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 1935

Nous lisons dans plusieurs journaux de l'U. N. C., en particulier : « Le Poilu Basque », édition régionale de « La Voix du Combattant », n° 66, Avril 1935 :

« Instructions aux Sections.

« Comme suite à notre précédente lettre sur les élections municipales, nous avons l'honneur de vous adresser les directives arrêtées lors de la réunion des présidents de groupe tenue à Paris, le 9 février dernier (de l'U. N. C.).

PRINCIPES GÉNÉRAUX

1° Pas d'alliance avec ceux qui renient la Patrie et le Drapeau tricolore, c'est-à-dire avec le Front Commun et ceux qui s'allient à lui.

2° Les A. C. doivent faire leur action en dehors des partis politiques, ce qui ne veut pas dire contre eux.

3° Etablissement d'un programme d'intérêts communaux.

4° S'efforcer de s'entendre sur ce programme avec les Associations d'A. C. et les organisations politiques qui combattent le Front Commun ».

On remarquera qu'il s'agit là des directives arrêtées par les Présidents des groupes départementaux de l'U. N. C.

POUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Nous lisons dans « La Voix du Combattant et de la Jeunesse », organe officiel hebdomadaire de l'U. N. C. du 7 mars 1936 :

« Le Conseil d'Administration de l'U. N. C., réuni le samedi 29 février 1936, examinant la situation au moment où va s'ouvrir la période électorale.

« Il engage les groupes à susciter, dans les circonstances où ce sera utilement réalisable — comme certains groupes l'ont du reste déjà fait — des candidatures susceptibles de faire l'union des Anciens Combattants, des jeunes, des groupements professionnels, et des forces morales autour des idées essentielles du programme de l'U. N. C. ».

Devant l'action menée, sous le couvert du Front Populaire, par le Parti Communiste, avec les directives et souvent les subsides de Moscou. Le Conseil, ne pouvant admettre que la politique française soit dirigée par un Gouvernement étranger et, se refusant à croire que la sécurité et l'indépendance nationale puissent être assurées dans de telles conditions :

Demande aux groupes de se prononcer dès le premier tour de scrutin contre les candidats du « Front Populaire » qui ne répudieraient pas l'alliance du communisme, les doctrines de haine et les entreprises de désordre.

Nous retrouvons dans les journaux départementaux de l'U. N. C. soit le texte, soit les commentaires de cet ordre du jour avec des titres divers. « Votez dès le premier tour contre les communistes et leurs alliés ». Ces mots d'ordre sont toujours donnés par l'U. N. C. au nom de la neutralité politique et de la devise « Unis comme au Front ».

L'ALLIANCE DE L'U. N. C. ET DU PARTI SOCIAL FRANÇAIS EX-CROIX DE FEU

Cet accord dont nous parlons a été publié par les journaux responsables des deux groupements officiels « Le Flambeau », organe des Croix de Feu, samedi 24 octobre 1936, n° 78, première page ; « La Voix du Combattant », samedi 24 octobre 1936 n° 900.

Anciens Combattants Républicains, membres de l'U. N. C., acceptez-vous que vos dirigeants Parisiens, vous incorporent dans l'armée fasciste du colonel de La Roque ?

Mais cet accord public qui tend surtout à engager les groupes départementaux de l'U. N. C. ne fait que consacrer un état de choses existant : Depuis longtemps, la collusion de l'U. N. C. et en particulier les groupes de la région parisienne et les Croix de Feu était établie. Voici un document que nous relevons dans « l'Illustration » : Il s'agit d'un défilé des troupes Croix de Feu à l'occasion du 14 juillet 1935. Le lieutenant colonel de La Roque assiste au défilé avec à ses côtés Lebecq, alors président de l'U. N. C. et Charon, vice-président Et c'est après le défilé les félicitations officielles de Lebecq au colonel de La Roque pour la belle tenue de ses troupes.

La Section de Nantes,
Siège : Café de Paris, quai Brancas.

La Montagne

Dans le Bâtiment

Chrétiens en grève

Il est toujours regrettable de se battre entre ouvriers, c'est pour cela que je n'avais pas parlé en son temps des résultats de la dernière grève du Bâtiment de La Montagne, mais des faits qui se sont produits par la suite m'obligent à le faire et c'est aussi mon devoir d'y revenir.

Inutile de reparler de la scission faite au mois de Juillet 1935 dans le Bâtiment de La Montagne par quelques chrétiens ainsi que de leur proposition de former une inter-syndicale qui fut repoussée à l'unanimité. Prenons le conflit à son début.

Les pourparlers étaient engagés depuis un certain temps par les confédérés avec les patrons, pourparlers que nous aurions voulu poursuivre sans le syndicat chrétien. Comme ce dernier a été formé sur l'initiative de quelques patrons Montagnards, il aurait été imprudent de persister à l'ignorer. C'est de là qu'est venu l'acceptation de la proposition patronale. Les confédérés n'étant pas tous présents, les chrétiens firent un vote d'ensemble pour accepter les 4,40 des patrons. Comme le syndicat confédéré n'était pas responsable des résultats, seul le syndicat chrétien restait sur le tapis à discuter avec quelques patrons et comme il ne put faire appliquer ce faible tarif ; cette fois les adhérents chrétiens n'écouteront pas leurs chefs et s'allieront aux confédérés pour voter la grève.

C'est dans cette grève que l'on put voir les adhérents chrétiens (sur 35 qu'ils avaient annoncés, 12 seulement étaient présents aux réunions pendant toute la grève), vous devinez où étaient les autres. Et voilà que j'arrive au plus triste de l'affaire, sur les 12 chrétiens qui faisaient la grève, il y en avait près de la moitié qui était en congés payés et ces messieurs qui se disent syndicalistes, ce qui ne les empêchent pas de voter les lois sociales (ces lois dont le président du syndicat chrétien me disait qu'elles étaient depuis longtemps dans le programme de la C. F. T. C., ce qui prouve qu'il n'y a que mensonge dans ces gens qui sont du côté patronal).

Le syndicat chrétien ne pourra pas nier sa complicité, car des membres de son conseil syndical font partie des grévistes payés par leurs patrons. C'est celui qui, membre du Comité de grève, dès le premier jour voulait faire des concessions et ne vint jamais aux piquets de grève (c'est peut-être la peur, il est alors bien nommé), il toucha pour ces douze jours de grève le montant de ses douze jours de congé payés, ainsi que certains de ses camarades qui touchèrent 6 jours.

Voilà ce que l'on peut appeler du beau travail syndical, toucher d'une main sa journée et de l'autre les secours distribués par le comité de grève, ce qui est un vol dont ils auront à répondre devant les ouvriers des usines de Basse-Indre, Indret, Couëron et des environs qui ont secouru les grévistes.

Qu'ils ne fassent pas la grève, qu'ils prennent des congés pour la faire, c'est une question de moralité syndicale qui les dépassent, mais cet argent qu'ils ont touché ne leur appartient pas, et s'ils ont encore un peu d'honnêteté, ils la verseront à la caisse de chômage.

H. BONNIN.

Syndicat des Cuirs et Peaux

Par la voix du « Réveil Syndicaliste », je remercie tous les camarades et les organisations syndicales qui, par leur geste de solidarité ont permis aux grévistes de la Maison Lemoine de mener la bataille jusqu'à complète satisfaction.

Dans les « Cuirs et Peaux » de Châteaubriant un patron, M. Lebecq, voyant que ses ouvriers prenaient le chemin de la C. G. T., n'a rien trouvé de mieux pour endiguer le mouvement que de les inviter à sa cave. De nombreux bouchons ont sauté, en suite de quoi, ce patron astucieux certes, fit sa petite propagande pour le Syndicat qui lui attirera le moins d'ennuis. Vous devinez lequel ? Le Syndicat chrétien dit « Professionnel ». C'est votre droit, a-t-il dit à ses ouvriers de vous syndiquer, mais vous choisissez mal votre organisation. Mon contremaitre vous arrangera cela.

Certains camarades, abusés, ont donné leur adhésion, d'autres ont refusé, restant adhérents à la C. G. T., l'organisation qui a fait ses preuves, et démontrant par là même qu'ils étaient bien des hommes libres et conscients de leurs droits autant que de leurs responsabilités.

Les autres camarades n'ont pas pensé que leur patron travaillait pour lui et les quelques bouteilles qui ont été dégustées pouvaient être d'un bon rapport. Mais ils vont se ressaisir et rejoindre les camarades fidèles à l'organisation qui a défendu avec acharnement leurs conditions d'existence : la C. G. T.

Le Syndicat des « Cuirs et Peaux » prévient tous les camarades non à jour de leurs cotisations de vouloir bien faire le nécessaire afin que le Trésorier arrête ses comptes de fin d'année. Les cartes et timbres de l'année 1937 sont à la disposition des syndiqués. Comme les années précédentes la carte est cédée au prix de 2 francs.

Camarades, retirez vos cartes le plus tôt possible.

Le Secrétaire : LOYER.

L'ORGANISATION DES LOISIRS EN FRANCE

Vacances pour tous
Vacances en toutes saisons

Le vote des lois sociales généralisant les congés payés et réduisant la durée du travail a fait apparaître la nécessité d'une organisation rationnelle des loisirs ouvriers, comme il en existe dans les autres pays. Aussi, le Gouvernement de Front Populaire a-t-il créé un Sous-Secrétariat aux Sports et aux Loisirs. L'activité de ce département ministériel doit s'exercer dans différentes directions : organiser les transports et les conditions de séjour pour les travailleurs en vacances, développer le circuit des auberges de la jeunesse ; donner un nouvel essor au scoutisme ; créer des stades pour favoriser l'éducation physique de la jeunesse ; enfin organiser les vacances dont la loi accorde désormais le bénéfice à tous.

Le tourisme

Le tourisme est, pour les individus, l'une des formes les plus profitables du loisir et, au physique comme au moral, la meilleure détente aux fatigues et aux soucis d'une existence toujours plus fiévreuse. Il faut donc prévoir et préparer l'accession d'un nombre toujours plus grand de Français aux joies et aux bienfaits des vacances au grand air. Le tourisme est de plus en plus entré dans les mœurs, au point de devenir pour tous un besoin et d'être revendiqué par les moins favorisés comme un droit, un droit maintenant inscrit dans la loi.

Il faut s'attacher à rendre le tourisme plus facile et plus agréable, à dénombrer les inépuisables ressources touristiques de notre pays et à les mettre en valeur, à inspirer enfin à tous le désir de voyager, que ce soit à pied à travers nos campagnes ou à l'ombre de nos forêts, à bicyclette ou en automobile sur nos routes, en canoë sur nos rivières et nos lacs, à ski sur les pentes enneigées de nos montagnes, en avion même dans notre ciel. Mais il ne s'agit pas seulement de donner à tous le désir de voyager, mais les moyens pratiques de le faire avec profit, il ne s'agit plus de gagner au tourisme chaque jour des adeptes, mais bien d'étudier comment le tourisme peut et doit être mis à la portée de la généralité des Français à qui la loi assure dorénavant des loisirs.

Vacances en toutes saisons

Il convient tout d'abord de faire prévaloir dès à présent un principe : si l'on ne veut pas aboutir rapidement à une impasse, **vacances pour tous** doit signifier : **vacances en tous lieux et en toutes saisons**.

Prétendre organiser le tourisme en France et les vacances légales de telle sorte que **toutes** les familles françaises puissent prendre leur congé annuel entre le 1^{er} Juillet et le 1^{er} octobre serait une tâche impossible et dangereuse, puisque cela impliquerait la suspension prolongée de toute activité normale, l'embouteillage de tous les centres de tourisme déjà organisés, embouteillage auquel on ne pourrait parer que par une multiplication irréalisable des ressources locatives et hôtelières, comme aussi des moyens de transport et de ravitaillement. Les vacances donneraient lieu à une véritable mobilisation générale, pacifique, certes, mais brisant comme l'autre le rythme normal de la vie nationale et sans doute faudrait-il songer bientôt à parquer les pseudo-bénéficiaires de ce régime dans des casernes pour touristes où chacun d'eux mènerait une vie sans agrément et attendrait avec impatience l'heure du retour.

Sans doute existe-t-il certaines catégories de Français pour lesquels l'époque des congés se confondra toujours avec la période comprise entre la mi-juillet et la mi-septembre : c'est notamment le cas des écoliers et étudiants comme de leurs maîtres et il est bien naturel que les parents, dans l'état actuel de nos coutumes, fassent coïncider leurs vacances et celles de leurs enfants.

Mais la grande armée des amateurs de villégiature n'est pas composée uniquement de pères et de mères de famille, justement soucieux de présider aux ébats de leur progéniture, elle compte de nombreux célibataires de tout âge, et de non moins nombreux ménages sans enfants ou dont les enfants ne sont pas encore, ou ne sont plus d'âge scolaire. Il n'est pas interdit, au surplus, de compter sur une évolution des mœurs françaises, évolution déjà commencée d'ailleurs et qui, rompant avec les usages traditionnels, amènerait parents et enfants à prendre leurs vacances séparément et dans des conditions très différentes.

Il est néanmoins certain que la période des grandes vacances scolaires restera, par la force des choses, celle des migrations touristiques les plus importantes, avec leurs conséquences obligées : encombrement des trains, manque de place dans les hôtels et, la demande excédant l'offre, relèvement des prix au maximum. Il suffit d'avoir l'expérience de ces questions pour se rendre compte qu'il serait matériellement impossible d'assurer, dans l'ensemble de nos stations estivales, l'hébergement d'un nombre de touristes dépassant sensiblement celui

qui put, ces dernières années, y trouver asile pendant la semaine du 15 août et que les possibilités de nos moyens de transport ne peuvent pas non plus être étendues à l'infini.

Tous ceux à qui il est arrivé, une veille de fête, de voyager dans un train bondé après avoir affronté la fiévreuse bousculade d'une grande gare assiégée et de chercher vainement, une fois à destination, une chambre libre et une place à table d'hôte, tous ceux pour qui une partie de plaisir escomptée s'est ainsi achevée en déroute, admettront que si l'on veut que chacun puisse vraiment profiter de ses vacances c'est-à-dire voyager dans des conditions normales, plaisantes et aussi peu onéreuses que possible, il faut, et il suffit, que la masse des voyageurs se trouve répartie à la fois dans le temps, par l'extension de la période dite des vacances, et dans l'espace, par l'adaptation aux besoins nouveaux du territoire national tout entier.

Le logement et l'hébergement

Rien qu'au point de vue du logement, cette solution s'impose. Il y a chez nous un nombre considérable de petits et de moyens hôtels auxquels la possibilité de couvrir leurs frais généraux, non plus en quelques semaines, mais en plusieurs mois, permettra de consentir, hors saison, les prix les plus bas et de compenser ainsi pendant les périodes généralement mortes, par des recettes réduites, mais sûres et régulières, les pertes que leur imposent l'irrégularité et la brièveté des saisons actuelles. Ainsi tout le monde y trouvera son compte, l'hôtellerie, qui connaîtra des jours meilleurs et à laquelle on pourra demander alors de nouveaux efforts de perfectionnement, la clientèle, et particulièrement la plus modeste, qui n'aura plus que l'embarras du choix entre des milliers d'établissements offrant, au meilleur prix, bon accueil, bon gîte et bonne table.

Aux installations hôtelières s'ajouteront bientôt, dans nos petites villes et villages, des locaux que leurs propriétaires n'hésiteront pas à tenir à la disposition d'hôtes de passages dès qu'ils se rendront compte que cette source de revenus n'est pas pour eux aléatoire... et voilà un regain d'activité économique qui se prépare pour le commerce local, appelé à bénéficier à son tour du mouvement touristique et de la circulation de capitaux qu'il détermine.

Si, le corollaire accentuant aux époques les plus favorables, de nouveaux besoins se révèlent, auxquels les ressources hôtelières ne permettent pas de faire face, les municipalités pourront adapter aux nécessités touristiques des locaux momentanément disponibles et, de même que les services d'internat de certains lycées et collèges accueillent déjà en période de vacances des caravanes scolaires en déplacement, la plupart de nos écoles rurales ne pourraient-elles pas, à Pâques, à Noël, comme à l'époque des grandes vacances, transformer leurs classes en dortoirs et y recevoir les enfants des villes ?

Et n'oublions pas non plus les touristes qui transportent avec eux leur logis, les campeurs de toutes catégories, de jour en jour plus nombreux et qui savent par expérience que la vie sous la tente est possible en toutes saisons et qu'elle est surtout agréable loin de la foule et à l'abri de ses curiosités.

On peut prévoir encore bien des initiatives, bien des arrangements qui, dès qu'un mouvement sérieux s'amorcera, multiplieront les possibilités d'hébergement des touristes à l'époque des vacances.

L'époque des vacances ? mais la France jouit d'un climat si heureux qu'il n'est pas de saison dans l'année qui ne puisse être, pour beaucoup, la saison des vacances. L'hiver même, le rude hiver tant redouté naguère, n'est-il pas devenu depuis quelques années la saison favorite de tous ceux qui ont entendu l'appel de la neige et vont retrouver à la montagne le rayonnant soleil qui a déserté la ville assombrie ?

Et n'oublions pas que la variété des ressources touristiques de notre beau pays est telle que chacun de nous, quelle que soit la saison, peut trouver, des rivages de la mer du Nord à ceux de la Méditerranée, la station petite ou grande, mondaine ou familiale où, dans le décor harmonieux d'une campagne accueillante et qui, partout séduisante, n'est nulle part la même, riche au surplus des trésors d'art et des souvenirs que vingt siècles d'histoire y ont rassemblés, il trouvera le repos du corps et de l'esprit et, avec la santé, de nouvelles raisons d'aimer la France et de croire à son destin !

La France est assez belle pour séduire et retenir tous ses enfants, elle est assez grande pour leur donner abri à tous et en tout temps !

Lire et faites lire
le RÉVEIL SYNDICALISTE

Quand les Lampions sont éteints !...

Le Congrès de l'U. S. N. des Voyageurs, Représentants s'est tenu dans notre ville, Salons Mauduit, les 28, 29 et 30 décembre.

La principale question figurant à l'ordre du jour était l'adhésion de l'U. S. N. à la C. G. T.

De larges extraits d'articles de journaux locaux vous ont fait connaître la note officielle et certains, comme l'*Echo de la Loire*, ont félicité les dirigeants de l'U. S. N. de continuer à rester dans l'autonomie et mentionné avec satisfaction que ce groupement ne s'était pas égaré dans cette galère qu'est la C. G. T.

D'autres non moins élogieuses félicitations et congratulations ont été adressées par la Chambre de Commerce ; de ce journal et de ce groupement de réacteurs sociaux, ceci ne nous étonne pas et est parfaitement dans l'ordre.

Mais ce qui nous a quelque peu peiné, c'est la réception officielle de la Municipalité Front Populaire ; nous voulons toutefois croire, que non informée ou que les lois de l'hospitalité ont des exigences que nous ne connaissons pas.

Après avoir lu les éloges de la presse de ce groupement, nous nous étions promis avant le vote de ce congrès de ne rien faire qui ne puisse gêner l'unité au sein de la C. G. T. malgré les mesquines manœuvres des adversaires de cette même unité, malgré l'orientation fasciste de certains administrateurs ; nous pensions que la masse des Voyageurs Useniens auraient jetés par dessus bord ses dirigeants.

Nous mettons donc en garde nos camarades Voyageurs, Représentants et Placiers de la nouvelle orientation fasciste de l'U. S. N. et nous précisons en conformité aux déclarations qui ont été faites au Meeting public et contradictoire du Lundi 28 ou aucun contradicteur s'est présenté et pour cause...

A Paris, le Président M. Mangin et M. Laguionie sont " Croix de feu " notoires.

Dans le récent conflit des Chocolatiers et Confiseurs de la Région Parisienne, c'est M. Mangin qui est intervenu officiellement sans l'autorisation de son groupement, près de la Présidence du Conseil l'occupation des usines, au lieu de lier le sort des Voyageurs Chocolatiers avec leurs camarades de travail et poser simultanément un cahier de revendications en même temps que ses camarades ouvriers chocolatiers.

A la sortie de la Présidence du Conseil, pour le récompenser de ses efforts contre la classe ouvrière, ses séides l'ont salué à la fasciste. Inutile de vous dire que notre jeune Fédération a protesté énergiquement contre cette façon d'agir.

Dernièrement, avant le vote de la loi sur la conciliation et l'arbitrage obligatoire, le même M. Mangin et M. Laguionie ont fait savoir aux sénateurs qu'ils étaient contre cette loi, toujours sans prendre l'avis de son C. A.

Tout a été mis en œuvre pour l'échec de réalisation de l'Unité dans la C. G. T. ; nos camarades partisans de l'adhésion ont été trop confiants et se sont laissés rouler par les basses manœuvres des partisans de la Roche.

Un fait typique entre bien d'autres :

Le renouvellement des administrateurs et des délégués de la Région Parisienne eut lieu le 26 Décembre, salle Wagram. Les portes devaient ouvrir à 14 heures, quelle ne fut pas la surprise de nos camarades de trouver 1.500 messieurs que nous voulons bien croire Voyageurs, occupaient la salle depuis 13 h. 45. Ceci nous rappelle un peu certaine opération commandée à l'heure H que nous connaissons bien.

Nous vous laissons à penser qu'une belle obstruction se produisait à chaque fois qu'un de nos camarades voulait prendre la parole et que la régularité des votes ne faisait aucun doute.

Pour fixer l'importance de ce vote, la Région Parisienne compte 13.000 environ sur un effectif total de 20 à 22.000 Voyageurs, comme les minorités ne sont pas représentées.

Les fascistes, après ce vote, étaient sûrs du résultat du Congrès de Nantes.

On nous rétorquera peut-être que nous avons vu des fascistes que dans notre imagination ; on ne pourra pourtant pas nier que dans deux séances, le lundi 28 et le mardi 29, une quinzaine de délégués se sont levés et ont salué à la romaine, cela à quelque peu gêné l'éloquence et l'autorité du Président.

Ayant passé en revue l'action particulière du Président et de son Secrétaire général et la nouvelle orientation du groupement U. S. N. et les différents faits qui se sont produits à Paris, nous passerons maintenant dans la Région Bretagne-Vendée et nous parlerons du groupe local U. S. N. et son Président.

Il n'est pas de semaine où quelques camarades confédérés viennent se plaindre du système de mouchardage qui est organisé par les voyageurs Delaroquonnot et C^o ; aussitôt que l'on sait qu'un voyageur est cégétiste, on cherche à lui nuire parmi sa clientèle ou parfois on avertit sa Maison si elle ne le sait pas.

A table d'hôte, quand ces messieurs sont en force, ils se figurent au pays du fascio et n'ont même pas la pudeur de respecter les opinions de leurs voisins de table.

Certains hôteliers aussi, affichent carrément leurs idées de factieux. Pour ces derniers, nous sommes bien décidés à leur faire une belle publicité gratuite. Aux premiers, nous les avertissons fermement que nous sommes aussi décidés à répondre à leurs attaques et plus courageusement qu'ils le font eux-mêmes.

Nous passons au groupe local U. S. N. dont les destinées et la Présidence sont confiées à M. Pitiot.

M. Pitiot, pourrait-on dire, a deux visages, le premier en date est particulier à 1935. Des Elections Prud'homales eurent lieu en 1935, plusieurs listes furent en présence en 1^{re} catégorie, 3 candidats se présentèrent, 1 chrétien, 1 confédéré et M. Pitiot.

Ce dernier demanda l'appui des confédérés au deuxième tour, par réciprocité il demanderait l'appui de ses camarades pour soutenir le candidat confédéré de la 2^{me} catégorie.

Il vint voir notre Camarade Péneau pour avoir l'assentiment officiel de la C. G. T.

Nous appliquant la discipline syndicale, notre candidat arrivait à quelques voix derrière, nous nous désistâmes pour lui.

Depuis 1935, M. Pitiot a changé d'avis et nous retrouvons le visage 1936 où il brave contre la C. G. T., pour cela il se met en tandem avec son ami Godin.

Nous extrayons de la *Tribune* quelques passages de leur prose, contre l'adhésion à la C. G. T.

La C. G. T. ne fait pas de politique ! elle n'en fait pas à la manière de son secrétaire général, l'amphibie Jouhaux, celui qui soutient la finance « Banque de France » et en même temps les travailleurs « C. G. T. » sans parler du B. I. T. et des petites combines.

Puis plus loin :

Pas de politique à la C. G. T. ? et le défilé du 14 Juillet dernier ?

Drapeaux rouges en masse éclipsant quelques pauvres petits tricolores ; l'Internationale, la Jeune Garde (qui n'a rien d'un cantique) brailées ; insultes au public, etc.

Alors là, nous ne comprenons plus ; ou alors serions nous devenus fous si nous n'entrevoions les buts camouflés de cette monstrueuse organisation, déjà déclarer illégale il y a quelques années.

Adhérer à la C. G. T. ? c'est s'aliéner le droit de penser, le droit d'agir ; c'est bien passer les droits avant les devoirs ; c'est être sous la tutelle d'un prébendier ; c'est vivre sous une dictature.

Il serait fastidieux de relever toutes les inepties contenues dans cet article.

Nous conseillons à M. Pitiot de se revacciner contre la rougeole, et nous lui souhaitons d'avoir une aussi belle et vaste intelligence que notre ami Jouhaux et une sincérité syndicale comme la sienne.

Nos camarades Voyageurs, Représentants et Placiers seront donc fixés sur ce que sera l'U. S. N. nous savons que certains camarades y resteront pour tâcher de contrecarrer ses nouvelles tendances, cette minorité aura un travail formidable et ne travaillera pas à armes égales, contre des adversaires décidés à fonder le premier syndicat fasciste de France.

Nous voudrions qu'il soit nettement avoué, nous combatrions comme cela à visage découvert.

Nous savons aussi, que la majorité de nos camarades minoritaires au sein de l'U. S. N. vont donner leurs démissions et adhérer chez nous.

A ces camarades, nous leur souhaitons une cordiale bienvenue et nous savons d'avance qu'ils mèneront parmi nous le bon combat.

Revenons à notre Meeting, qui fut un succès pour le Syndicat Confédéré de la Région Nantaise.

Prouteau présidait, il souhaita une cordiale bienvenue aux Useniens présents, et regretta l'absence du président, il remercia chaleureusement l'Union Départementale et l'Union Locale représentées par nos amis Péneau et Jaquet qui apportèrent, à tour de rôle, le salut fraternel des deux Unions.

Duisabou, dans une éloquente causerie, parla de notre corporation et des buts de la C. G. T.

Piron compléta son ami en parlant particulièrement des Placiers et Courtiers, à domicile, dont le sort est misérable et ne peut être défendu qu'en collaboration de notre grande C. G. T.

Tous les orateurs furent écoutés attentivement et furent salués de chaleureux applaudissements.

Le nombreux auditoire avait compris et jugea sévèrement l'attitude des dirigeants de l'U. S. N. qui avaient été invités à ce Meeting, et avaient défendus à leurs délégués d'y assister.

Un ordre du jour fut adopté à l'unanimité et paru dans la Presse locale. A la suite de ce Meeting, de nombreuses adhésions affluèrent.

Nous concluons par cet appel, votre devoir, si vous n'êtes pas syndiqué, est d'adhérer à notre groupement, aux minoritaires de l'U. S. N. et F. N., votre place est parmi nous où vous serez reçus fraternellement, et reprenant les fortes paroles de Duisabou. Contre vents et marées l'unité se fera tôt ou tard à la C. G. T. pour le mieux être de notre corporation.

Quelques milliers de voyageurs, ne peuvent impunément se draper dans un splendide isolement, ou se dresser contre près de six millions de travailleurs manuels et intellectuels organisés.

C'est à cela que nous vous demandons de méditer.

PROTEAU,

Secrétaire adjoint,

Syndicat Confédéré des Voyageurs,

Représentants et Placiers,

Région Nantaise.

NOTA. — Une permanence fonctionne tous les Samedis, Café de Toulouse, Place du Commerce, de 17 h. 30 à 19 heures. — Renseignements. — Cotisations.

Répondons à la haine par la solidarité et par l'union. La paix, c'est le verbe de l'avenir, c'est l'annonce des Etats-Unis d'Europe, c'est le nom de baptême du vingtième siècle. Ne nous lassons pas de déclarer la paix au monde.

VICTOR-HUGO.



Le Gérant : A. PÉNEAU

IMP. CHATELAIN, 8, PIERRE-CHATELAIN, NANTES